RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRASG2CG

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET Nº 2020 – 034 DU 17 JANVIER 2020

portant nominations, promotions et élévations à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin des membres de la Cour constitutionnelle.

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 94-029 du 03 juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complètée ;
- vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernernent;
- vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin;
- vu le décret n° 2013-265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin;
- vu les décrets n° 99-243 du 14 mai 1999 et n° 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- vu le décret n° 2018-168 du 16 mai 2018 portant nomination par le Président de la République de trois membres de la Cour constitutionnelle ;
- vu la décision n° 2018-12/AN/PT du 15 mai 2018 portant nomination des membres de la Cour constitutionnelle au titre de l'Assemblée nationale ;
- vu les lettres n°s 086-c, 087-c, 088-c, 089-c, 090-c/CC/Pt/SG du 26 décembre 2018 transmettant à la Grande Chancellerie de l'Ordre National du Bénin les dossiers des membres de la Cour constitutionnelle;

vu les lettres n° 091-c/CC/Pt/SG du 27 décembre 2018 et n° 001-c/CC/Pt/SG du 03 janvier 2019 transmettant à la Grande Chancellerie de l'Ordre National du Bénin les dossiers des membres de la Cour constitutionnelle ;

après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommés et élevés, à la dignité de **Grand-Officier** pour prendre rang de la date de leur réception dans l'ordre, les membres de la Cour constitutionnelle dont les noms suivent :

Madame:

- Cécile Marie José de DRAVO ZINZINDOHOUE, Docteur en Droit Public, Présidente de la Haute Cour de Justice;

Messieurs:

- Joseph DJOGBENOU, Professeur Agrégé des Facultés de Droit,
 Président de la Cour constitutionnelle;
- Razaki AMOUDA ISSIFOU, Magistrat (Com/ONB par décret n° 2009-013 du 29 janvier 2009), Vice-Président de la Cour constitutionnelle.

Article 2

Sont nommées et promues à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin au grade de **Commandeur** pour prendre rang de la date de leur réception dans l'ordre, les Conseillers de la Cour constitutionnelle dont les noms suivent :

Messieurs

- Messan Sylvain NOUWATIN, Magistrat (Off/ONB par décret n° 2010-048 du 25-02-2010);

- Rigobert ADOUMENOU AZON, Inspecteur Principal des Travaux Publics et des Chemins de Fer (Ch/ONB par décret n°2016-572 du 14-09-2016).
- André KATARY, Ingénieur Agronome ;
- Fassassi MOUSTAPHA, Magistrat.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.

Patrice TALON

La Grande Chancelière de l'Ordre National du Bénin,

Dr. Koubourath OSSENI

<u>AMPLIATIONS</u>: PR:4; AN:4; CC:2; CS:2; HCJ:2; HAAC:2; CES:2; MINISTERES:21; GCONB:20; SGG:4; DEPARTEMENTS:12; INTERESSES:7; JORB:2.